



**PRÉFET
DE LA SOMME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Projet de renforcement de l'axe électrique Normandie – Hauts-de-France, présenté par les sociétés RTE – Réseau de transport d'électricité et ENEDIS

L'atteinte des objectifs de neutralité carbone d'ici 2050 pour lesquels la France et l'Union européenne se sont engagées va induire une nette augmentation de la consommation d'électricité. Pour répondre à cela, de nouveaux moyens de production (nucléaires et/ou éoliens marins) seront installés sur la façade normande. Pour transporter cette électricité, la solution proposée est de construire une nouvelle ligne électrique aérienne à deux circuits 400 000 volts, d'environ 80 kilomètres, entre les postes électriques d'ARGŒUVES (à proximité d'Amiens, Somme – 80) et de NAVARRE (sur la commune de Petit-Caux, Seine-Maritime – 76). Le projet comprend également l'enfouissement partiel de quatre lignes 90 000 volts et une ligne de 225 000 volts ainsi que la création de deux postes électriques.

Le public est prévenu qu'en application de l'arrêté interpréfectoral du *16 juillet 2025*, il sera procédé du **lundi 1^{er} septembre 2025 au mercredi 1^{er} octobre 2025 inclus**, soit pendant une durée de 31 jours consécutifs, dans les communes suivantes :

- pour le département de la Somme : Acheux-en-Vimeu, Aigneville, Argœuves, Bailleul, Beauchamps, Belloy-sur-Somme, Bettencourt-Rivière, Bourdon, Buigny-lès-Gamaches, La Chaussée-Tirancourt, Condé-Folie, Doudelainville, Embreville, Ercourt, Flixecourt, Fontaine-sur-Somme, Frucourt, Gamaches, Grébault-Mesnil, Hallencourt, Hangest-sur-Somme, Huppy, Limeux, Longpré-les-Corps-Saints, Maisnières, Martainneville, Saint-Maxent, Saint-Sauveur, Saint-Vaast-en-Chaussée, Sorel-en-Vimeu, Tours-en-Vimeu, Vaux-en-Amiénois, Vismes et Yzeux ;
- pour le département de la Seine-Maritime : Avesnes-en-Val, Bailly-en-Rivière, Baromesnil, Bellengreville, Criel-sur-Mer, Cuverville-sur-Yères, Douvrend, Envermeu, Guerville, Incheville, Le Mesnil-Réaume, Longroy, Melleville, Millebosc, Monchy-sur-Eu, Petit-Caux, Saint-Martin-le-Gaillard, Saint-Rémy-Boscrocourt, Sept-Meules et Touffreville-sur-Eu ;

à une enquête publique unique portant sur le projet de renforcement de l'axe électrique Normandie – Hauts-de-France afin de faire face à une augmentation de la consommation d'électricité constatée à l'est de l'axe Amiens – Petit-Caux et à une augmentation significative de la production à l'ouest de celui-ci, se substituant aux enquêtes publiques préalables portant sur :

1. la déclaration d'utilité publique, au titre du code de l'énergie, du projet de création d'une ligne électrique aérienne à 2 circuits 400 000 volts entre les postes d'ARGŒUVES, de DOSSET et de NAVARRE dans les communes de : Acheux-en-Vimeu, Aigneville, Argœuves, Bailleul, Baromesnil, Beauchamps, Belloy-sur-Somme, Bettencourt-Rivière, Bourdon, Buigny-lès-Gamaches, Condé-Folie, Criel-sur-Mer, Doudelainville, Embreville, Ercourt, Flixecourt, Fontaine-sur-Somme, Frucourt, Gamaches, Grébault-Mesnil, Hallencourt, Hangest-sur-Somme, Huppy, Incheville, La Chaussée-Tirancourt, Limeux, Longpré-les-Corps-Saints, Millebosc, Monchy-sur-Eu, Petit-Caux, Saint-Martin-le-Gaillard, Saint-Rémy-Boscrocourt, Saint-Sauveur, Saint-Vaast-en-Chaussée, Sorel-en-Vimeu, Touffreville-sur-Eu, Tours-en-Vimeu et Yzeux (création d'une ligne aérienne d'environ 80 km entre Amiens (poste d'Argœuves) et Petit-Caux (poste de Navarre) en plus de celle déjà existante permettant d'augmenter les capacités de transit électrique entre l'Ouest et l'Est de cette zone, d'apporter des gains significatifs sur les pertes électriques en répartissant les transits sur plusieurs lignes et d'améliorer la sûreté du système électrique), présenté par la société RTE – Réseau de transport d'électricité (SA à directoire et conseil de surveillance, dont le siège est sis immeuble Window, 7c place du Dôme - 92073 Paris La Défense Cedex, identifiée au SIREN sous le numéro 444 619 258 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre), emportant mise en compatibilité du schéma de cohérence territoriale (SCoT) du pays Interrégional Bresle Yères, des plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi) d'Ouest Amiens et du Vimeu industriel ainsi que des plans locaux d'urbanisme (PLU) de Beauchamps, Biville-sur-Mer, Criel-sur-Mer, Embreville, Gamaches, Hallencourt, Longpré-les-Corps-Saints, Saint-Martin-le-Gaillard, Touffreville-sur-Eu et Tours-en-Vimeu ;

2. la déclaration d'utilité publique, au titre du code de l'énergie, du projet de mise en souterrain partiel de la ligne aérienne à 225 000 volts ARGŒUVES – BRAILLY – CORNEHOTTE à Argœuves, Saint-Sauveur et Vaux-en-Amiénois (création d'une nouvelle ligne souterraine de 3,8 km de long entre le poste d'ARGŒUVES et le support n°10 de la ligne à 225 000 volts ARGŒUVES – BRAILLY – CORNEHOTTE, remplacement du support n°10 par un pylône aérosouterrain et démontage de 2,9 km de ligne aérienne et de 9 supports), présenté par RTE ;
3. la déclaration d'utilité publique, au titre du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, du projet de création d'un poste de transformation électrique 400 000 / 90 000 volts de DOSSET à Beauchamps (création, sur un terrain d'une superficie d'environ 9 ha, d'un nouveau poste comprenant notamment 2 transformateurs 400 000/90 000 volts d'une puissance de 240 MVA* raccordés au réseau 400 000 volts par les lignes aériennes ARGŒUVES - DOSSET et DOSSET - NAVARRE, en remplacement du poste 225 000/90 000 volts actuel de Beauchamps), présenté par RTE, emportant mise en compatibilité du PLU de Beauchamps ;
4. la déclaration d'utilité publique, au titre du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, du projet de création d'un poste de transformation électrique 90 000 / 20 000 volts de BRELE à Beauchamps (création, sur un terrain d'une superficie de 0,9 ha, d'un nouveau poste source comprenant 3 transformateurs de 36 MVA 90 000/20 000 volts, en mitoyenneté avec le poste RTE de DOSSET et en remplacement du poste source 90 000/20 000 volts actuel de Beauchamps), présenté par ENEDIS (SA à directoire, dont le siège est sis 4 place de la Pyramide - 92800 Puteaux, identifiée au SIREN sous le numéro 444 608 442 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre), emportant mise en compatibilité du PLU de Beauchamps ;
5. la déclaration d'utilité publique, au titre du code de l'énergie, du projet de création de la liaison aéro-souterraine à 90 000 volts ABBEVILLE – DOSSET à Beauchamps et Buigny-lès-Gamaches (enfouissement partiel de la ligne), présenté par RTE ;
6. la déclaration d'utilité publique, au titre du code de l'énergie, du projet de création de la liaison aéro-souterraine à 90 000 volts BOURBEL – DOSSET à Beauchamps, Buigny-lès-Gamaches et Gamaches (enfouissement partiel de la ligne), présenté par RTE ;
7. la déclaration d'utilité publique, au titre du code de l'énergie, du projet de création de la liaison aéro-souterraine à 90 000 volts DOSSET – NEUFCHÂTEL à Beauchamps, Gamaches, Guerville, Incheville, Longroy, Melleville et Millebosc (enfouissement partiel de la ligne), présenté par RTE ;
8. la déclaration d'utilité publique, au titre du code de l'énergie, du projet de création des liaisons aéro-souterraines à 90 000 volts DOSSET – SAUCOURT – LE TRÉPORT à Beauchamps (enfouissement partiel de la ligne), présenté par RTE ;
9. et la dérogation aux dispositions de la loi Littoral, sollicitée par RTE.

Pendant la période mentionnée à l'article 1^{er} de l'arrêté susmentionné, le dossier d'enquête publique comprenant notamment l'étude d'impact dont le projet a fait l'objet, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse écrite des maîtres d'ouvrage à cet avis, ainsi que les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements intéressés, peut être consulté par le public :

- sur support papier dans les mairies d'Argœuves, Baromesnil, Beauchamps, Flixecourt, Hallencourt, Petit-Caux et Tours-en-Vimeu, aux jours et heures habituels d'ouverture de celles-ci ;
- sur support dématérialisé dans l'ensemble des mairies lieux d'enquête précitées, aux jours et heures habituels d'ouverture de celles-ci ;
- sur le site internet des services de l'État dans la Somme : <https://www.somme.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Amenagement-du-territoire/RTE-Reseau-de-Transport-d-Electricite-Projet-de-ligne-a-haute-tension-entre-Amiens-et-Petit-Caux-76> et dans la Seine-Maritime : <https://www.seine-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-et-prevention-des-risques/Enquetes-publiques-et-Consultations-du-public/Enquetes-publiques/LIGNES-ET-OUVRAGES-ELECTRIQUES>
- sur un poste informatique mis à la disposition du public au bureau de l'environnement et de l'utilité publique à la préfecture de la Somme (consultation du lundi au vendredi de 9 heures 30 à 11 heures 30 et de 14 heures à 16 heures), au bureau de l'utilité publique et de l'environnement à la préfecture de la Seine-Maritime (sur rendez-vous au 02 32 76 50 00), ainsi que dans les sous-préfectures d'Abbeville et de Dieppe, aux jours et heures habituels d'ouverture de celles-ci ;
- sur le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/ligne-electrique-amiens-petitcaux> et seront ensuite consultables sur le registre dématérialisé.

Pendant cette même période, les observations et propositions du public peuvent :

- être formulées sur un registre d'enquête publique unique établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par un membre de la commission d'enquête, déposé dans les mairies de l'ensemble du périmètre de l'enquête publique unique aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- être consignées sur le registre dématérialisé sécurisé, à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/ligne-electrique-amiens-petitcaux> ;
- être adressées par correspondance au président de la commission d'enquête, en mairie de Beauchamps, siège de l'enquête, où elles seront annexées au registre et tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais ;
- être transmises au président de la commission d'enquête par courrier électronique, à l'adresse suivante : ligne-electrique-amiens-petitcaux@mail.registre-numerique.fr et seront ensuite consultables sur le registre dématérialisé.

Une commission d'enquête, composée comme suit, a été désignée pour conduire l'enquête publique unique précitée :

- Président : M. Jean-Marie ALLONNEAU, directeur de la production immobilière de l'OPH d'Amiens à la retraite ;

- Membres titulaires :

Mme Brigitte DEVILLERS-RACINE, attachée principale territoriale à la retraite ;

M. Bernard ISTRIA, responsable de projet éolien à la retraite ;

M. José LEJEUNE, ingénieur d'études sanitaires à la retraite ;

Mme Catherine LEMOINE, inspectrice de l'éducation nationale à la retraite ;

- Membres suppléants :

M. Joël LEQUIEN, chef de projet valorisation des déchets dangereux pour le groupe ORTEC à la retraite ;

M. Bernard RINGOT, ingénieur en chef des ponts, des eaux et forêts à la retraite.

En cas d'empêchement du président, la présidence de la commission d'enquête sera assurée par la première des membres titulaires. En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, celui-ci sera remplacé par un des suppléants.

La commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, se tient à la disposition du public dans les mairies des communes suivantes, selon le calendrier ci-dessous :

LIEU	DATE	HEURE DÉBUT	HEURE FIN
Argœuves 33 grande rue, 80 470	vendredi 5 septembre 2025	16h00	19h00
	mercredi 17 septembre 2025	9h30	12h30
	lundi 29 septembre 2025	9h30	12h30
Flixécourt 35 rue Roger Godard, 80 420	lundi 1 ^{er} septembre 2025	14h00	17h00
	samedi 13 septembre 2025	9h00	12h00
	mardi 23 septembre 2025	16h00	19h00
	mercredi 1 ^{er} octobre 2025	15h00	18h00
Hallencourt 18 bis rue Saint-Denis, 80 490	lundi 1 ^{er} septembre 2025	15h00	18h00
	vendredi 19 septembre 2025	15h00	18h00
	mercredi 1 ^{er} octobre 2025	9h00	12h00
Tours-en-Vimeu rue du Haut, 80210	lundi 1 ^{er} septembre 2025	9h00	12h00
	mercredi 1 ^{er} octobre 2025	15h00	18h00
Beauchamps 1 rue de la Mairie, 80 770	lundi 1 ^{er} septembre 2025	9h00	12h00
	mardi 9 septembre 2025	15h00	18h00
	samedi 20 septembre 2025	9h00	12h00
	vendredi 26 septembre 2025	16h00	19h00
	mercredi 1 ^{er} octobre 2025	14h00	17h00
Baromesnil 1 route de Saint-Rémy Boscrocourt, 76 260	mercredi 3 septembre 2025	9h00	12h00
	mardi 16 septembre 2025	16h00	19h00
	samedi 27 septembre 2025	9h00	12h00

LIEU	DATE	HEURE DÉBUT	HEURE FIN
Petit-Caux 3 rue du Val des Comtes, 76 370	lundi 1 ^{er} septembre 2025	9h30	12h30
	mercredi 10 septembre 2025	9h30	12h30
	vendredi 19 septembre 2025	16h00	19h00
	mardi 23 septembre 2025	14h00	17h00
	mercredi 1 ^{er} octobre 2025	14h00	17h00

Le rapport unique et les conclusions de la commission d'enquête au titre de chacune des consultations du public initialement requises seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- dans les mairies des communes du périmètre de l'enquête publique unique, ainsi que dans les préfectures de la Somme et de la Seine-Maritime ;
- sur le site internet des services de l'État dans la Somme : <https://www.somme.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Amenagement-du-territoire/RTE-Reseau-de-Transport-d-Electricite-Projet-de-ligne-a-haute-tension-entre-Amiens-et-Petit-Caux-76> et dans la Seine-Maritime : <https://www.seine-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-et-prevention-des-risques/Enquetes-publiques-et-Consultations-du-public/Enquetes-publiques/LIGNES-ET-OUVRAGES-ELECTRIQUES>

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès des représentants des sociétés responsables de celui-ci :

- M. Étienne DORP, directeur du projet Amiens – Petit-Caux au sein de la société RTE, Centre développement & ingénierie Lille – 62 rue Louis Delos – TSA 71012 – 59709 Marcq-en-Barœul Cedex – etienne.dorp@rte-france.com ;
- et M. Antonio DOS SANTOS, directeur du projet de création du poste électrique de Bresle au sein de la société ENEDIS, Direction Technique – Département Postes Sources – MOAD PS Nord Est – 273 B boulevard de Tournai – 59650 Villeneuve-d'Ascq – antonio.dos-santos@enedis.fr.

Des renseignements relatifs à cette procédure peuvent être demandés auprès du préfet de la Somme, préfet coordonnateur (service de coordination des politiques interministérielles – bureau de l'environnement et de l'utilité publique, 51 rue de la République – CS 42001 – 80020 AMIENS CEDEX 9).

La décision d'accorder ou de refuser la dérogation aux dispositions de la loi Littoral relève de la compétence des ministres chargés de l'urbanisme et de l'énergie.

La décision de déclarer l'utilité publique ou de refuser au titre du code de l'énergie le projet de création de la ligne aérienne 400 kV ARGŒUVES – DOSSET – NAVARRE (emportant la mise en compatibilité des documents d'urbanisme associés) et le projet de mise en souterrain partiel de la ligne 225 kV ARGŒUVES – BRAILLY-CORNEHOTTE relève de la compétence du ministre en charge de l'énergie.

La décision de déclarer l'utilité publique ou de refuser au titre du code de l'énergie le projet de liaison aéro-souterraine à 90 kV DOSSET – NEUFCHÂTEL relève de la compétence des préfets de la Somme et de la Seine-Maritime.

Les décisions de déclarer l'utilité publique ou de refuser au titre du code de l'énergie les projets de liaison ABBEVILLE – DOSSET, BOURBEL – DOSSET et DOSSET – SAUCOURT – LE TRÉPORT ainsi que de déclarer d'utilité publique, au titre du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, les projets de création des postes de transformation électrique de DOSSET et BRESLE (emportant la mise en compatibilité du PLU de Beauchamps) relèvent de la compétence du préfet de la Somme.

Le 16 JUL. 2025

Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime

Jean-Benoît ALBERTINI

Le préfet de la Somme, préfet coordonnateur

Rollon MOUCHEL-BLAISOT